

ACCORD

sous forme d'échange de lettres modifiant l'accord sur la prorogation intérimaire du protocole annexé à l'accord entre le gouvernement de la république du Sénégal et la Communauté économique européenne concernant la pêche au large de la côte sénégalaise

A. *Lettre de la Communauté*

Monsieur,

J'ai l'honneur de confirmer que nous sommes convenus de modifier comme suit l'accord sur la prorogation intérimaire du protocole annexé à l'accord de pêche entre le gouvernement de la république du Sénégal et la Communauté économique européenne :

dans la première phrase du paragraphe 1 de l'accord précité, les mots « une période de trois mois » sont remplacés par « une période de cinq mois ».

Je vous serais obligé de bien vouloir accuser réception de la présente lettre.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma très haute considération.

*Au nom
du Conseil des Communautés européennes*

B. *Lettre du gouvernement de la république du Sénégal*

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour libellée comme suit :

« J'ai l'honneur de confirmer que nous sommes convenus de modifier comme suit l'accord sur la prorogation intérimaire du protocole annexé à l'accord de pêche entre le gouvernement de la république du Sénégal et la Communauté économique européenne :

dans la première phrase du paragraphe 1 de l'accord précité, les mots "une période de trois mois" sont remplacés par "une période de cinq mois".

Je vous serais obligé de bien vouloir accuser réception de la présente lettre. »

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma très haute considération.

*Pour le gouvernement
de la république du Sénégal*